

50% Stage – 50% École



Objectifs

- ⇒ Acquérir des compétences techniques et des compétences en gestion de chantier
- ⇒ Participer à la conduite du chantier
- ⇒ Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager
- ⇒ Préparer les apprentis à la poursuite d'études

Déroulement

Formation sur 3 ans basée sur un planning alternant les semaines en entreprise et les semaines en formation à la MFR.

	FORMATION	Semaines en formation	EXAMEN
1ère Année	Seconde Professionnelle Nature Jardin Paysage Forêt	17	
2ème Année	1ère Bac Pro Aménagements Paysagers	20	
3ème Année	Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers	20	BAC PRO Aménagements Paysagers

Public concerné

- ⇒ Être âgé de 14 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.
- ⇒ Entrée en Seconde après une classe de 3^{ème}, d'un CAPA, ou autre formation.
- ⇒ Entrée en Première possible après un CAPA, BEPA, Seconde, sous dérogation de la DRAAF.
- ⇒ Dans tous les cas, satisfaire à l'entretien d'entrée (motivation du jeune, résultats scolaires, projet professionnel...)
- ⇒ Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Modalités et Délais d'accès

- ⇒ Fiche de demande d'admission.
- ⇒ Entretien avec le jeune et ses parents, sur ses motivations et ses appréciations scolaires.
- ⇒ Constitution d'un dossier d'inscription.
- ⇒ Délai d'accès : Rentrée en septembre 2023, entrée et sortie permanente en cours d'année selon avis du SRFD.

Nos Forces

- ⇒ Un parcours individualisé.
- ⇒ Un établissement à taille humaine.
- ⇒ Une équipe pédagogique compétente à l'écoute des préoccupations de chaque apprenti(e)
- ⇒ Un système d'alternance permettant au jeune de construire son avenir professionnel.
- ⇒ Mise en place de nombreux projets professionnels et éducatifs.
- ⇒ Atelier technique et parc de 5 ha pour la réalisation des TP.
- ⇒ Hébergement : Internat – demi-pension.
- ⇒ Transport : Ligne A EVALYS de la gare de Marmande à Sainte-Bazeille

Contenu de la formation Seconde Nature Jardin Paysage Forêt

⇒ Enseignement Général :

Français	40h	Education Physique et Sportive	32h
Education Socioculturelle	24h	Biologie du sport	10h
Histoire Géographie	32h	Mathématiques	48h
Sciences Économiques	24h	Sciences Physiques	24h
Langue vivante	32h	Informatique	20h

⇒ Enseignement Professionnel :

Sciences et techniques des aménagements de l'espace	48h	Suivi/Soutien	34h
Sciences et techniques de l'environnement et des équipements	56h	Thèmes Professionnels	47h
Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	108h	Enseignement à l'initiative de l'établissement	20h

Contenu de la formation 1^{ère} - Terminale

⇒ Enseignement Général:

Français	100h	Education Physique et Sportive	64h
Documentation	20h	Biologie - Écologie	60h
Histoire Géographie	86h	Mathématiques	100h
Education Socioculturelle	60h	Sciences Physiques	60h
Langue vivante	66h	Informatique	20h

⇒ Enseignement Professionnel :

Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers	130h	MAP	56h
Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysagers	110h	Thèmes Professionnels	40h
Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers	92h	Enseignement à l'initiative de l'établissement	20h
Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers	56h	Suivi/Soutien	67h
Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers	44h		

Débouchés et Poursuite d'études

- ⇒ Travailler dans des entreprises ou dans les services espaces vert des villes, des collectivités territoriales. Le niveau IV donne la capacité professionnelle nécessaire à la création d'entreprise.
- ⇒ Le titulaire du diplôme peut poursuivre vers un CS (Certificat de Spécialisation) Arboriste élagueur, Arrosage intégré, Constructions paysagères, Maintenance des terrains de sports et de loisirs
- ⇒ BTSA Aménagements paysagers, BTSA Production horticole, BTSA Technico-commercial

Validation de l'examen

- ⇒ BAC PRO Aménagements Paysagers : 50% Épreuves CCF en 1^{ère} et Terminale + 50% Épreuves Terminales en juin de l'année de Terminale.

Aides possibles (sous conditions)

Les élèves de l'enseignement agricole sous statut scolaire peuvent bénéficier d'aides diverses. Ces aides sont essentiellement liées au niveau du revenu fiscal de la famille. Les élèves peuvent bénéficier de bourses d'État:

- ⇒ Bourse nationale
- ⇒ Bourse départementale
- ⇒ Bourse d'équipement,
- ⇒ Prime à l'internat pour les familles d'élèves boursiers qui ont choisi la formule de l'internat.
- ⇒ Fonds social lycéen
- ⇒ Bourse au mérite récompensant de très bons résultats scolaires des élèves boursiers issus de troisième.

Tarifs

- ⇒ Interne : 2131€ l'année
- ⇒ Demi-pensionnaire : 1682€ l'année
- ⇒ Adhésion à l'association : 16€ par famille
- ⇒ Inscription : 34€ par élève